



Carré vert
45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée des Œuvres du Berry

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée des Œuvres du Berry

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée des Œuvres du Berry.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée des Œuvres du Berry.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée des Œuvres du Berry de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 16 juin 2025

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 925	1 097	828	1 470
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	1 925	1 097	828	1 470
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDEES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 925	1 097	828	1 470
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	630		630	700
Créances clients, usagers et comptes rattachés	630		630	700
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	241 939		241 939	168 476
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	338		338	320
TOTAL ACTIF CIRCULANT	242 908		242 908	169 497
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	244 833	1 097	243 736	170 966

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON		300
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	144 213	105 113
Excédent ou déficit de l'exercice	3 854	39 099
SITUATION NETTE (Sous-Total)	148 067	144 213
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	148 067	144 213
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	66 520	25 000
TOTAL II	66 520	25 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 294	1 454
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	29 149	1 454
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	243 736	170 966

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	106 345	65 245
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	106 345	65 245
<i>Dons manuels non affectés</i>	23 125	62 745
<i>Dons manuels affectés</i>	60 220	
<i>Mécénats</i>	23 000	2 500
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	106 345	65 245
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	7 604	7 725
Aides financières (projets engagés)	47 965	11 566
Impôts, taxes et versements assimilés		28
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	9 626	8 800
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	642	455
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	41 520	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	107 356	28 574
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 011)	36 671
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	4 866	2 428
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 866	2 428
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 866	2 428
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 854	39 099

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	111 211	67 673
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	107 356	28 574
EXCEDENT OU DEFICIT	3 854	39 099

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	58 960	53 798
TOTAL RESSOURCES	58 960	53 798
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	58 960	53 798
TOTAL EMPLOIS	58 960	53 798

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	111 211	111 211	67 673	67 673
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	106 345	106 345	65 245	65 245
- Dons manuels non affectés	23 125	23 125	62 745	62 745
- Dons manuels affectés	60 220	60 220		
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	23 000	23 000	2 500	2 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 866	4 866	2 428	2 428
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	111 211	111 211	67 673	67 673
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	47 965	47 965	11 566	11 566
1.1 Réalisées en France	47 965	47 965	11 566	11 566
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	47 965	47 965	11 566	11 566
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 245	8 245	8 208	8 208
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 245	8 245	8 208	8 208
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 626	9 626	8 800	8 800
3.1 Frais de gestion	9 626	9 626	8 800	8 800
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	41 520	41 520		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	107 356	107 356	28 574	28 574
EXCEDENT OU DEFICIT	3 854	3 854	39 099	39 099

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	58 960	58 960	53 798	53 798
Bénévolat	58 960	58 960	53 798	53 798
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	58 960	58 960	53 798	53 798
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	10 837	10 837	9 391	9 391
Réalisées en France	10 837	10 837	9 391	9 391
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	14 273	14 273	14 277	14 277
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	33 849	33 849	30 130	30 130
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	58 960	58 960	53 798	53 798

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION		RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	1 - Ressources liées à la générosité du public		11 566	47 965	11 566	111 211
	- Actions réalisées directement	Cotisations sans contreparties		11 566	47 965		23 125
	- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	Dons manuels non affectés			47 965		60 220
	- Accompagnement des projets	Legs, donations et assurances-vie		11 566			
		Mécenats					23 000
		Autres ressources liées à la générosité du public					4 866
							2 500
							2 428
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				8 208	8 245	8 208	
	- Frais d'appel à la générosité du public			8 208	8 245	8 208	
	- Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				8 800	9 626	8 800	
	- Frais de gestion			8 800	9 626	8 800	
	- Frais de gestion immobilière						
	- Charges financières						
TOTAL DES EMPLOIS		TOTAL DES RESSOURCES		28 574	65 836	111 211	67 673
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		2 - Reprises des provisions et dépréciations					
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs			41 520		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		39 099	3 854		
TOTAL		TOTAL		67 673	111 211	111 211	67 673
		Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)				144 213	105 114
		(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				3 854	39 099
		Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)				148 067	144 213

FONDATION DES OEUVRES DU BERRY

Contributions volontaires en nature		31/12/2024	31/12/2023		
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	10 837	9 391	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	Réalisées à l'étranger	10 837	9 391	Bénévolat	58 960
				Prestations en nature	53 79€
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		14 273	14 277	Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		33 849	30 130		
TOTAL		58 960	53 798	TOTAL	53 798

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	25 000		25 000
(-) utilisation		41 520	
(+) report			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	66 520		25 000

Fondation des œuvres du Berry

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION NOTRE DAME
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2024

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1. OBJET.....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	4
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	5
2.2.2. Fonds dédiés	5
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	7
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles	7
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	7
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	8
3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....	8
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles.....	8
3.1.2. Disponibilités.....	9
3.1.3. Créances.....	9
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés	9
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	9
3.2.1. Fonds associatif.....	9
3.2.2. Report à nouveau.....	10
3.2.3. Fonds dédiés spécifique.....	10
3.2.4. Etats des échéances des dettes.....	10
3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	10
3.2.6. Charges à payer	11
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
4.1. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	11
4.2. PROJETS SOUTENUS.....	11
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	11
5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	12
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	12
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	12
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	12
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	12
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	12
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 12	

FONDATION DES ŒUVRES DU BERRY

5.2. EMPLOIS	13
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales</i>	13
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	13
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	13
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	13
6. AUTRES INFORMATIONS	13
6.1. LOCAUX	13
6.2. EFFECTIFS	13
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	14
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	15
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	15

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1. Objet

La Fondation des Œuvres du Berry a pour objet de soutenir, principalement dans le diocèse de Bourges, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part ainsi que dans les domaines de l'art, et notamment du patrimoine, de la culture et de la communication.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2024

La collecte a progressé en 2024 pour atteindre 106 k€ (65 k€ en 2023) grâce aux dons affectés au projet des 700 ans de la dédicace de la cathédrale de Bourges (festivités et vitrail).

La Fondation a soutenu des projets en 2024 à hauteur de 48 k€ principalement les festivités de la dédicace de la Cathédrale de Bourges (19 k€), la restauration d'un four à pain, outil de réinsertion des jeunes souffrant d'addictions (15 k€), l'aménagement d'une épicerie solidaire (7 k€), l'achat de matériel pour l'association d'insertion « les Jardiniers d'eau » exploitant les marais de Bourges (3.7 k€) et la restauration du clocher de l'église Sainte-Solange (2,5 k€).

Fin 2024, le Président de la Fondation, Monseigneur Jérôme Beau, a été nommé archevêque de Poitiers et y sera installé le 3 mars 2025. La Fondation est en attente du nouvel archevêque, futur président de la Fondation.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation des Œuvres du Berry sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation des Œuvres du Berry est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation des Œuvres du Berry comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

La Fondation des Œuvres du Berry étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré

dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation des Œuvres du Berry sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.
Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.
En contrepartie figure au Passif :
 - Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
 - Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
 - Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

A l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie ».

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation des Œuvres du Berry ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

	Au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024
<i>Chiffres exprimés en euros</i>				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 925			1 925
TOTAL	1 925			1 925

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Matériel de bureau et informatique, mobilier	455	642		1 097
TOTAL	455	642		1 097

3.1.2. Disponibilités

Chiffres exprimés en euros	31/12/2024	31/12/2023
Compte sur livret et Compte Courant	241 939	168 476

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance. Il est à noter que les disponibilités représentent plus de 11 % des engagements à solder au 31/12/2024.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	630	630	
TOTAL	630	630	

Il s'agit des dons reçus en fin d'exercice et encaissés début janvier 2025.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	630		630	700
Charges constatées d'avance	338		338	320
TOTAL	968		968	1 020

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

La Fondation des Œuvres du Berry, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2024	144 213 €
Résultat 2024	45 374 €
Report à nouveau au 31/12/2024	189 587 €

3.2.3. Fonds dédiés spécifique

Un fonds dédié spécifique a été créé en 2020 pour suivre l'utilisation des fonds reçus au titre du Fonds Cathédrale de Bourges, par la Fondation des Œuvres du Berry. Ce fonds a été alimenté en 2024 suite à une collecte affectée ; de plus, une aide financière a été apportée auprès de l'Association bénéficiaire.

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds Cathédrale de Bourges	25 000	60 220	18 700			66 520	
TOTAL	25 000	60 220	18 700			66 520	

(*) Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

3.2.4. Etats des échéances des dettes

Chiffres exprimés en euros	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	855	855		
TOTAL	855	855		

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
	855	
Fournisseurs France		
Fournisseurs factures non parvenues		

Valeurs nettes comptables

855

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855	
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser	28 185	1 454
Charges communes	109	
DETTES	29 149	1 454



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 631 172 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. La contribution 2024 s'élève, pour la Fondation du Fondation des Œuvres du Berry, à 9 626 €.

4.2. Projets soutenus

Chiffres exprimés en euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	6	47 965
Total des missions sociales	6	47 965

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation Des Œuvres du BERRY se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le siège de la Fondation des Œuvres du Berry se situe au 4, avenue du 95^{ème} de ligne – 18 000 Bourges

6.2. Effectifs

La Fondation des Œuvres du Berry ne dispose pas de salariés en 2024.

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation des Œuvres du Berry dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2024	Valorisation 2024
Bénévole	0,42	49 096
B. Comité	0,09	9 864
<i>Exprimé en Euros</i>	0,51	58 960 €

Contributions volontaires en nature	2024	2023		2024	2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	10 837	9 391	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	58 960	53 798
Réalisées en France	10 837	9 391	Bénévolat	58 960	53 798
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	14 273	14 277			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	33 849	30 130			
TOTAL	58 960 €	53 798 €	TOTAL	58 960 €	53 798 €

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	25 000	25 000
(-) utilisation		
(+) report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	25 000	25 000

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85,9 k€ dont 50 k€ au titre du contrôle légal et 35,9 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan pris ou reçus en 2024.

